

Transaction

# Affichage des prix

## RÉMUNÉRATION

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. Elle sera d'un montant irréductible fixé conformément au barème ci-après.

## VENTE

Rémunération forfaitaire de 3500 euros TTC sur la part inférieure ou égale à 30 000 euros.

→ 7 % TTC sur la part comprise entre 30 001 euros et 50 000 euros.

→ 6 % TTC sur la part comprise entre 50 001 euros et 100 000 euros.

→ 4 % TTC sur la part excédent 100 001 euros.